



2025/02-06
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2025

Date de convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 07/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à Mme CHABRIT
Mme SCHEMBRI à Mme MAURICE
Mme ENEE à M. SCHWEIZER

Ouverture du Conseil à 20h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN DISPOSITION D'AGENT DU SERVICE REMPLACEMENT DU CIG

Nous avons reçu de la part du CIG une convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de remplacement administratif au sein de la mairie de SERAINCOURT. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1/01/2025.

Le CIG intervient dans les conditions définies par la présente convention, conformément aux dispositions des articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique (CGFP).

L'intervention du CIG portera sur la mise à disposition d'un agent pour pallier un remplacement lors d'une vacance de poste (retraite, mutation, démission ...), un congé maladie ordinaire, maternité, congés annuels et congés de longue durée ou de longue maladie. De manière générale, le CIG interviendra dans les cas suivants :

- Remplacement et accompagnement administratif du Secrétaire Général de Mairie ou du Directeur Général des Services ;
- Remplacement et accompagnement administratif du responsable de service ou de tout autre agent des domaines administratifs (sauf accueil et régie).

Le CIG pourra par ailleurs assister la Collectivité dans le cadre d'activités annexes qui apparaissent comme prolongements des missions précitées.

Les tarifs sont fixés et révisés chaque année par délibération du conseil d'administration du CIG.

Vote : accepté à l'unanimité



Madame le Maire

Anne Marie Maurice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Anne Marie Maurice", is written over the printed name.